
Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 19 décembre 2022 à 9 h 30
777, boul. Marcel-Laurin

CA22 08 0599

Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, est convoquée selon la loi et est tenue à la salle du comité située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, le lundi 19 décembre 2022, à 9 h 30, à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa
Les conseillers de Ville : Aref Salem – absent
Vana Nazarian
Les conseillers d'arrondissement : Jacques Cohen
Annie Gagnier

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de monsieur Benoit Turenne, agissant à titre de secrétaire.

CA22 08 0600

Soumis l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 19 décembre 2022.

Proposé par la conseillère Vana Nazarian;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter, tel que soumis, l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 19 décembre 2022.

ADOPTÉ.

CA22 08 0601

ATTENDU qu'en juin 2022, le ministère des Transports et de la Mobilité durable présentait son Plan pour une économie verte, lequel propose un « Programme d'aide aux nouvelles mobilités » (NOMO);

ATTENDU que depuis plusieurs années, l'arrondissement de Saint-Laurent consacre du temps et des ressources afin de rendre ses bâtiments municipaux plus accessibles pour son personnel;

ATTENDU que l'arrondissement vise à réaliser un plan de gestion des déplacements (PDG) avec comme objectif d'encourager l'utilisation des modes de transport durable au sein de son personnel;

ATTENDU que la démarche menant à un PDG est un processus continu qui comporte plusieurs étapes;

ATTENDU que les services proposés concernent les étapes du démarrage, du diagnostic et du plan d'action;

ATTENDU que l'arrondissement est un organisme admissible, tel que décrit au programme NOMO;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Vana Nazarian, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser monsieur Daniel Simon, directeur de la Direction des services administratifs et du greffe à déposer une demande d'aide financière NOMO et, plus particulièrement, concernant le sous-volet 2.1 : Plan de gestion des déplacements;

2.- D'autoriser monsieur Daniel Simon, directeur de la Direction des services administratifs et du greffe à signer les documents administratifs s'y rattachant.

ADOPTÉ.

CA22 08 0602

Le règlement numéro RCA22-08-4 portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial *La Zone Décarie Nord* et décrétant les cotisations pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 est soumis au conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1222839012).

ATTENDU qu'à la séance extraordinaire du 12 décembre 2022, un projet de règlement numéro RCA22-08-4 portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial *La Zone Décarie Nord* et décrétant les cotisations pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 a été présenté et déposé (CA22 080594);

ATTENDU qu'à cette même séance extraordinaire, la conseillère Annie Gagnier a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé le règlement numéro RCA22-08-4 portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial *La Zone Décarie Nord* et décrétant les cotisations pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 (CA22 080595);

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

Proposé par la conseillère Annie Gagnier;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter, tel que soumis, le règlement numéro RCA22-08-4 portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial *La Zone Décarie Nord* et décréter les cotisations pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

ADOPTÉ.

CA22 08 0603

La période de questions du public débute à 9 h 51.

Aucune question n'a été posée.

CA22 08 0604

Proposé par la conseillère Annie Gagnier;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De lever la séance à 9 h 52.

ADOPTÉ.

Maire

Secrétaire

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 10 janvier 2023.
